

Comment puis-je savoir si je souffre d'asthme professionnel ?

SEUL VOTRE MÉDECIN
PEUT FAIRE UN DIAGNOSTIC

Pr Denis Charpin, pneumologue, Hôpital Nord, Marseille

- Si vos symptômes disparaissent lorsque vous quittez votre lieu de travail, pendant vos congés par exemple, ou s'ils diminuent durant le week-end, il est probable que vous êtes atteint d'asthme professionnel.
- Si vous avez changé de métier et si les symptômes n'étaient pas présents auparavant, parlez-en à votre médecin ou au médecin du travail.

Il revient au médecin de confirmer le diagnostic en utilisant les tests appropriés.

Le traitement de l'asthme professionnel passe par l'éviction, c'est-à-dire l'arrêt de l'exposition au risque ; si l'éviction n'est pas possible, il faudrait au moins réduire l'exposition. Bien sûr, les traitements habituels de l'asthme (bronchodilatateurs, anti-inflammatoires...) peuvent être nécessaires pour contrôler les symptômes.

L'éviction du risque peut impliquer l'utilisation de produits moins allergisants, votre reclassement au sein de l'entreprise, voire votre réorientation. Celle-ci est parfois difficile à mettre en pratique.

